

# Finances 2020

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2020 de la commune le 2 juillet 2020. Préalablement, le compte administratif 2019 (traduction comptable de l'action menée en 2019) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale.

Le budget 2020 a donc été préparé en reprenant les résultats de l'exercice précédent et notamment un excédent de fonctionnement de 426 217.70 €.

Il se présente en équilibre comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de | 902 910.40 € |
| Section d'Investissement Dépenses et Recettes à hauteur de  | 634 828.43 € |

En matière de fiscalité, et malgré les mesures restrictives appliquées aux dotations de l'Etat, la commune a souhaité maintenir cette année encore les mêmes taux d'imposition.

Pour mémoire :

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Taxe Habitation       | 10.13 % |
| Taxe Foncière         | 10.14 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 36.13 % |

Le seul emprunt en cours se rapporte aux travaux de création des logements locatifs communaux de la rue Maurice Fouquet. Il est totalement couvert par les loyers encaissés.

Les travaux de création d'une nouvelle classe à l'école sont entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.